

RENDEZ-VOUS SALARIAL FONCTION PUBLIQUE

22 octobre 2018

Le 17 octobre 2018, Olivier DUSSOPT, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'action et des comptes publics, a réuni les organisations syndicales pour faire un point de situation suite au rendez-vous salarial, pour 2019, qui s'est tenu le 18 juin dernier.

Aucune mesure nouvelle n'a été annoncée par rapport aux annonces faites lors du rendez-vous de juin 2018.

Rappel des mesures annoncées le 18 juin 2018 :

- *Reconduction de la GIPA pour 2018 avec mise en paiement en décembre 2018*
- *Reprise des mesures PPCR -protocole parcours professionnels carrières et rémunérations - (suite année blanche en 2018)*
- *Revalorisation du remboursement de certains frais de mission (nuitées d'hôtel de 60€ à 70€ en taux de base, 90€ pour les grandes villes et le Grand Paris, 110€ pour Paris, taux de 120€ pour les travailleurs handicapés en situation de mobilité réduite, pour les DROM revalorisation de 58,40€ à 70€ et les COM de 78€ à 90€). Le barème de l'indemnité kilométrique est revalorisée de +17%.*
- *Amélioration des conditions d'indemnisation des jours épargnés sur un Compte Epargne Temps (hors FPH) avec une augmentation de 10€ des barèmes FPE d'indemnisation des jours épargnés (soit 135€ pour les catégories A, 90€ pour les catégories B et 75€ pour les catégories C). Abaissement du seuil permettant de monétiser les jours épargnés (15 jours au lieu de 20 jours).*
- *Désocialisation des heures supplémentaires indemnisées (ne concerne pas celles qui sont récupérées).*
- *Mesures spécifiques pour la FPH avec un appui au développement des coopérations interprofessionnelles et une amélioration du reclassement des aides-soignants accédant au corps infirmier, l'élargissement du périmètre des bénéficiaires de la prime d'assistants de soins en gérontologie, le relèvement du plafond mensuel des heures supplémentaires à 20 heures).*
- *Nouveau dispositif pour les agents qui utilisent un vélo pour se rendre au travail (forfait mobilité de 200€).*
- *Ouverture d'une concertation, courant 2019, sur la protection sociale complémentaire.*
- *Lancement d'un état des lieux sur les difficultés d'accès au logement des agents*

La fédération des Services Publics CFE-CGC estime que ces mesures sont insuffisantes pour 2019. En effet après une année blanche en 2018, tant en terme de mesures indiciaires qu'indemnitaires, une série de mesures négatives a été mise en œuvre depuis quelques mois (gel du point d'indice, report de la mise en œuvre de PPCR, rétablissement du jour de carence, compensation à minima et de facto dégressive de la hausse de la CSG ...), il s'agit en fait de la traduction d'une **baisse de pouvoir d'achat des agents publics !**

... Tout aussi critique, la représentante de la CFE-CGC, Nathalie Makarski, estime qu'il est temps que soit mis un terme au "rouleau compresseur des mesures négatives du gouvernement contre les agents publics". "La situation devient de plus en plus pénible", ajoute-t-elle. La tension n'est donc pas près de s'apaiser entre l'exécutif et les représentants du personnel, et ce alors que la concertation en cours – tout aussi compliquée – sur la réforme de la fonction publique doit aboutir à la présentation d'un projet de loi au premier semestre prochain et que les élections professionnelles se tiendront dans moins de deux mois dans le secteur public.

Extrait article acteurs publics du 18 octobre 2018

A la veille de la mise en œuvre d'une réforme sans précédent, la fédération des SP CFE-CGC exige une véritable reconnaissance des compétences et de l'engagement des agents publics, reconnaissance qui passe notamment par la mise en œuvre de véritables déroulements de carrière et par des rémunérations à la hauteur de l'investissement des agents et de leur contribution à la bonne marche des services publics.